

# Bulletin Municipal

VERNEVILLE

N°2

## HAUT DÉBIT

*Encore un peu de patience...*

*Je suis heureuse de m'adresser à vous à travers ce bulletin d'informations municipales.*

*Depuis plusieurs années, bon nombre d'entre vous s'interrogent sur le développement du Haut Débit sur le territoire de notre commune.*

*Comme vous le savez certainement, le Conseil Général de la Moselle s'est engagé à couvrir en Haut Débit l'ensemble de notre département.*



*La situation de notre village est particulière puisque nous nous trouvons en zone blanche. Nous ne pouvons bénéficier de la couverture en Haut Débit via la fibre optique.*

*Aussi à la fin du mois de septembre dernier, le Conseil Général de la Moselle a fait installer une antenne satellitaire et une antenne de diffusion sur le pignon de la mairie exposé au sud-est.*

*Le dossier avance, certes pas aussi vite que je le souhaiterais, vous non plus, j'en suis consciente mais je tiens à ce que vous sachiez que je m'emploie à le faire évoluer et que j'ai des contacts très réguliers avec un interlocuteur du Conseil Général en charge du dossier.*

*Une chose est certaine, dès qu'une commercialisation de l'internet Haut Débit sera possible, vous en serez avisé par une diffusion de l'information dans vos boîtes à lettres.*

*Bien à vous  
Mireille MAURY, Maire*

### SOMMAIRE

Horaires d'ouverture	page 2	Travaux sur la commune	page 9
Date à retenir, Etat civil	page 3	Rentrée des associations	page 10
Fête patronale	page 4	Changement à l'école	page 11
Réfection du clocher, Maisons illuminées	page 5	Prévention routière à l'école	page 12
Fête de la St Jean, Marche Metz Madine	page 6	Infractions au code de la route	page 13
Départ de la secrétaire, Fête du haras	page 7	Réforme de l'immatriculation	page 14 et 15
Arrivée du nouvel Abbé, Le Clos de Chantrenne	page 8	Compte rendu conseil municipal	page 16 à 19

# HORAIRE D'OUVERTURE

## MAIRIE

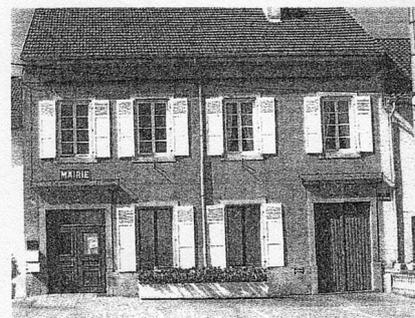
Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : [mairie.verneville@wanadoo.fr](mailto:mairie.verneville@wanadoo.fr)

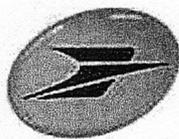
Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00



## LA POSTE



LA POSTE

Du Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 11 h 00

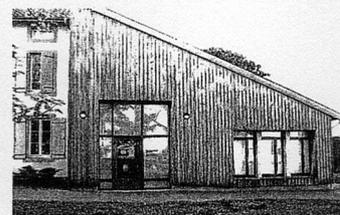
Vendredi Soir de 17 h 00 à 18 h 30

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

## BIBLIOTHEQUE

Mercredi 16 h 00 à 18 h 00

Vendredi 17 h 00 à 19 h 00



## DECHETERIES

*Vernéville (route d'amanvillers, après la salle socioculturelle)*

Lundi 14 h 00 à 18 h 30

Mercredi 9 h 30 à 18 h 30

Vendredi 14 h 00 à 18 h 30

Samedi 9 h 30 à 18 h 30



*Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)*

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30

Dimanche 9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

## DATES A RETENIR



Dimanche 16 Novembre " Marché de Noël "

Dimanche 7 Décembre " Repas des anciens "



Dimanche 21 Décembre " Noël des enfants "

## FERMETURE DE LA POSTE

Du Lundi 22 Décembre 2008 au Samedi 03 Janvier 2009 inclus .

## FERMETURE DE LA MAIRIE

Le Vendredi 02 Janvier 2009.

*Une permanence exceptionnelle sera tenue en mairie le mercredi 31 décembre 2008 de 9h00 à 12h00 pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.*

En **cas d'urgence**, s'adresser au Maire ou à ses Adjointes:

**M. MAURY** : 03.87.61.84.80

**G. GIRARD** : 06.25.70.25.31

**P. GISCLARD** : 06.60.36.90.54

**P. THIEL** : 06.80.44.60.33

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à:



Roman LE VU, le 05/08/08.  
Ilario ZUMBO, le 17/08/08.

Ont concrétisé leur union:



Fanny BIVER et Marc JOSSEAUX, le 05/07/08.

En mémoire à ceux qui l'ont connue:



Lucie DE SMET, le 05/10/08.

# Fête Patronale



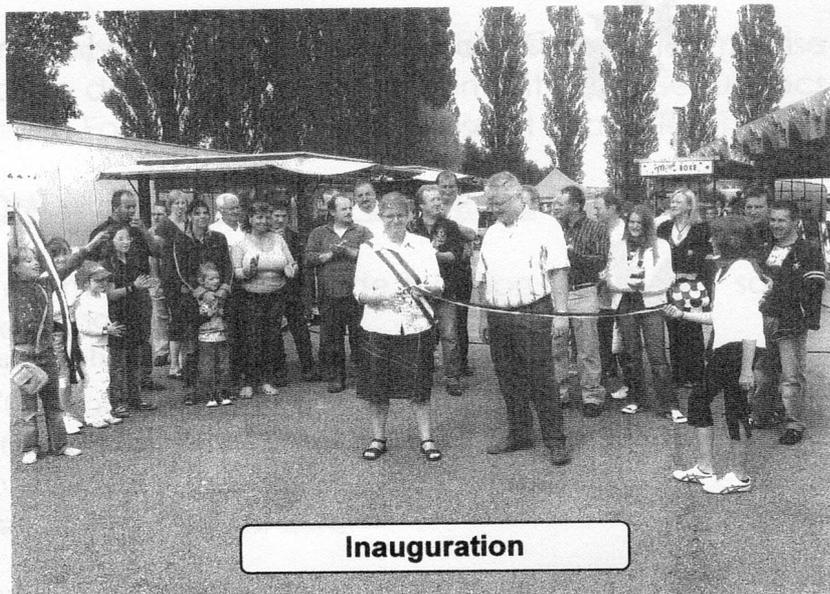
**Vernéville**  
**Fête patronale**  
12 et 13 juillet

**Samedi 12 juillet**  
17h30 INAUGURATION DE LA FÊTE  
à partir de 19h30 SOIRÉE ANIMÉE PAR LA DJ Lionel

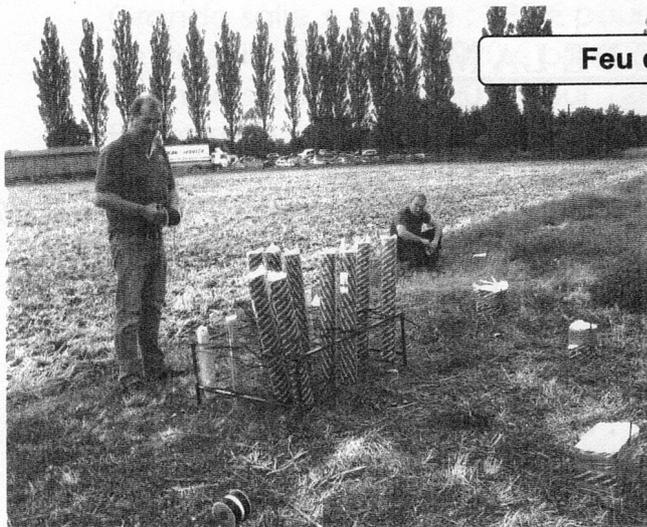
**Dimanche 13 juillet**  
à partir de 19h30 SOIRÉE ANIMÉE PAR LA FAMIDORE

Restauration sur place  
Tête de veau  
Cochon braisé  
Grillades, frites

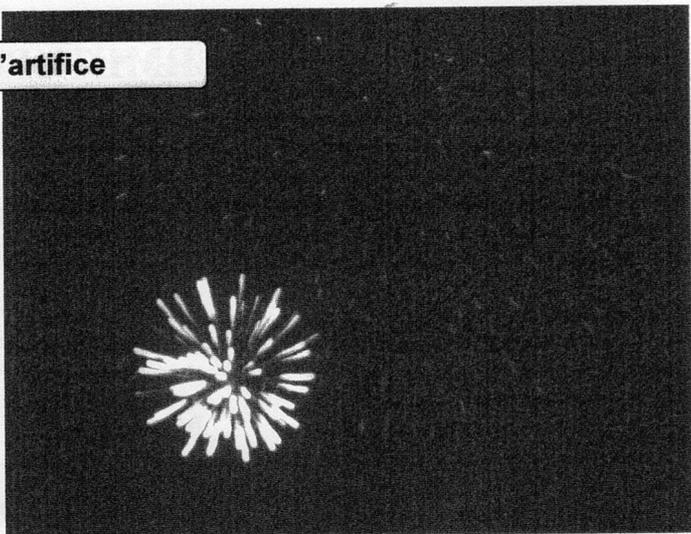
A la tombée de la nuit  
**FEU D'ARTIFICE**



Inauguration



Feu d'artifice



Soirée dansante

Félicitations aux organisateurs et aux participants

Comme à chaque second week-end de juillet, le Football Club organise les activités autour de la Fête Patronale.

Madame le Maire a inauguré cet événement en compagnie de représentants de la commune des présidents d'associations, des forains et de sympathisants, le samedi en fin d'après-midi.

Cette manifestation locale, attendue de tous est un moment festif, propice à des rencontres.

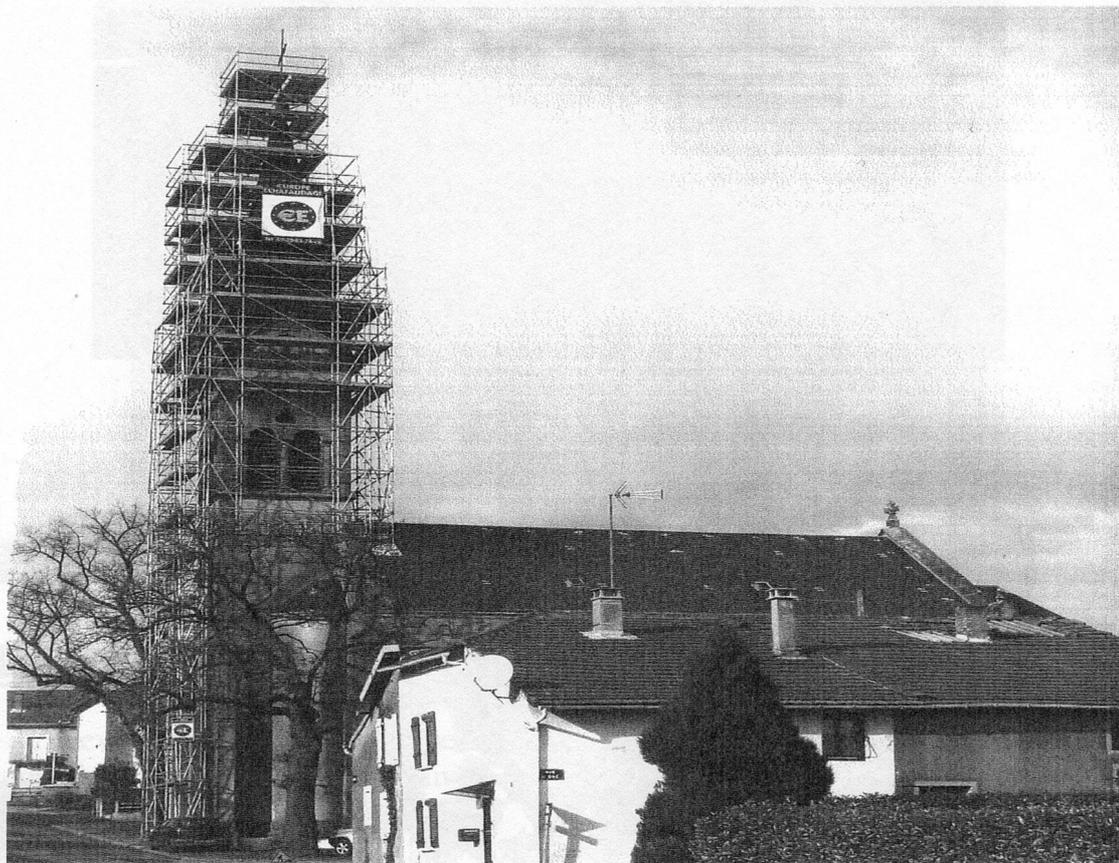
A noter cette année, la clôture de la fête par le tir d'un feu d'artifices offert par la municipalité et mis en œuvre par deux conseillers municipaux.

## REFECTION DU CLOCHER

Comme vous avez pu le constater, les travaux préparatoires à la réfection du clocher de l'église ont débuté le 27 octobre dernier.

Durant toute une semaine, une équipe a monté un échafaudage le long du clocher avec un grand professionnalisme.

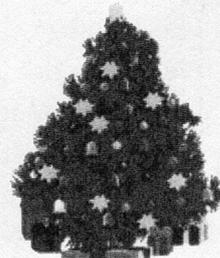
L'entreprise « Le Bras Frères » interviendra ensuite pour la réfection.



## MAISONS ILLUMINEES

Nouveauté, cette année, ce sont les enfants nés en 1998 et 1999 qui vont choisir les lauréats du concours des maisons illuminées, organisé par la municipalité.

Ils sillonneront les rues du village accompagnés de conseillers municipaux le 22 décembre 2008 à partir de 17H45 à la recherche des plus belles maisons.



Alors, ce jour là, illuminez vos demeures dès 17H45!!!

## FETE DE LA SAINT-JEAN

Temps plutôt clément pour cette Saint-Jean 2008 organisée par l'association « **Ecole Buissonnière** ». Les participants ont pu se restaurer en plein air pendant que d'autres dansaient dans la salle des fêtes.



## **Marche Metz - Madine**



Félicitations aux  
marcheurs et un grand  
merci aux bénévoles  
de notre commune

Le 6 juillet dès 6h du matin, plusieurs conseillers municipaux bénévoles étaient présents sous le préau des écoles pour tenir un point de ravitaillement et accueillir les fervents marcheurs du Metz-Madine. Le premier est arrivé vers 6h30 après 3h de marche depuis Metz. Les autres ont suivi peu après. Avec une météo favorable, ces volontaires de la marche avaient encore beaucoup à parcourir (72 km au total).

## UNE PAGE SE TOURNE

Ghislaine CIESLAK, secrétaire de mairie à temps partiel durant les 7 dernières années nous a quitté pour assurer un poste à temps complet sur la commune de VAUX.

Une petite réception en son honneur a eu lieu le vendredi 12 septembre 2008.

Cette petite fête réunissait tout le conseil municipal, le personnel communal, les bénévoles de la bibliothèque et les enseignants.

Que Ghislaine reçoive tous les remerciements pour ces années passées au service de la commune.

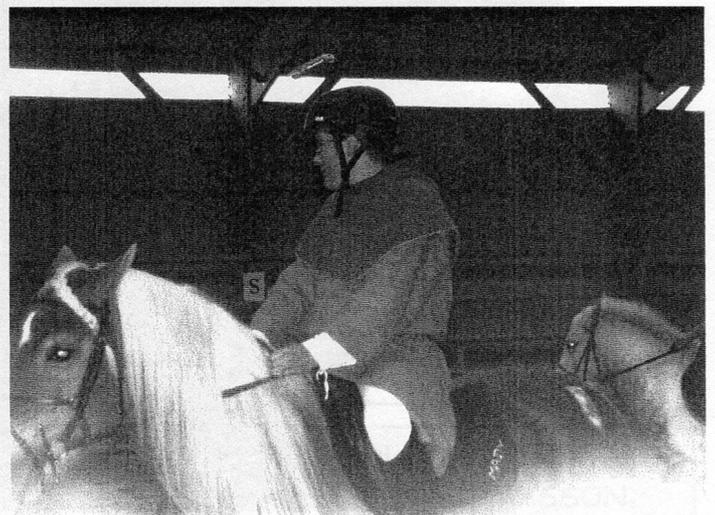


## FETE DU CHEVAL AU HARAS DE VERNEVILLE

La journée du cheval est une occasion unique de découvrir et de faire découvrir l'équitation.

C'est une journée où tous les non initiés peuvent approcher l'univers des chevaux, des activités sont proposées dans des centres équestres ou haras.

Une formidable occasion de mettre le pied à l'étrier et d'approcher ainsi d'une nouvelle manière le sport, l'animal et la nature.



## BIENVENUE A L'ABBE MARECK

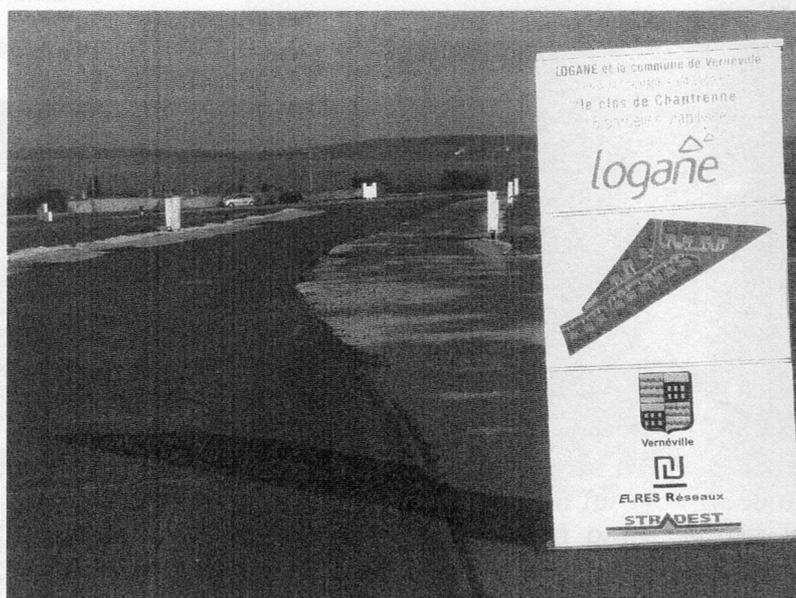
Après de nombreuses années passées parmi nous, les abbés Pascal SARJAS et David CHAUDEY nous ont quitté pour d'autres missions en Lorraine. C'est en l'église de Montois la Montagne que nous avons accueillis notre nouveau prêtre Marek KOSLOWSKI au sein de la Communauté de Paroisses Saint Pierre de JAUMONT.



## LE CLOS DE CHANTRENNE

Après quelques mois de travaux, la viabilisation du lotissement « le clos de Chantrenne » est terminée. Les entreprises STRADEST et ELRES de HAUCONCOURT ont réalisé ces travaux sous le contrôle de la Société Lorraine d'Ingénierie et de la Mairie.

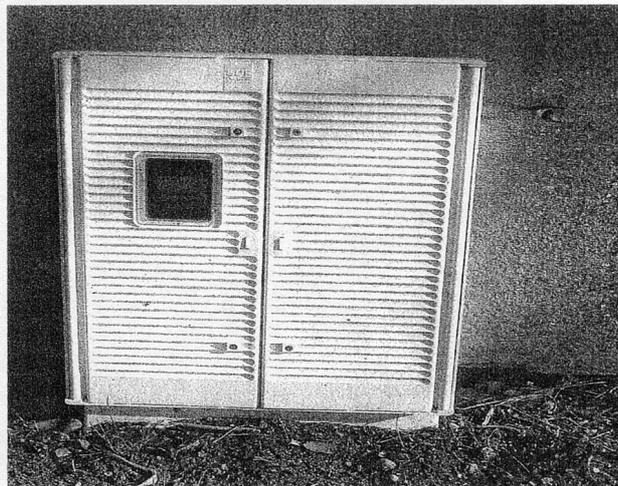
Les demandes de permis de construire commencent à parvenir à la mairie et la construction des premiers pavillons va suivre.



## REEMPLACEMENT DE 3 COFFRETS ELECTRIQUES

La Commune dispose de plusieurs coffrets électriques pour la distribution de son éclairage public. Trois d'entre eux se trouvaient dans un état de vétusté avancé et présentaient un danger sur le plan de la sécurité. (le premier au hameau de Malmaison, le second sur le transformateur de la Grand Rue et le dernier Rue de Batilly).

Ils ont donc fait l'objet d'un remplacement au cours du mois de septembre dernier pour un coût global de 5 487,77 € TTC comprenant la fourniture et la pose.



## Réfection d'un enclos à la Salle Socioculturelle



L'enclos délimitant l'espace énergétique nécessaire au fonctionnement de la Salle Socioculturelle a connu des dégradations au cours de ces dernières années.

Cet enclos a été réparé et remis à neuf tant pour un aspect esthétique que sécuritaire. Cette remise en état a été effectuée par Messieurs Norbert et Daniel MASSON.

## RENTREE DES ASSOCIATIONS

Courant septembre, présidents et membres des associations villageoises ont été conviés à une réunion organisée par la municipalité.

L'ordre du jour était l'établissement du planning hebdomadaire d'occupation de la salle des fêtes et du calendrier des manifestations de la saison 2008-2009 que vous trouverez ci-dessous :



<b>DATES</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>
Dimanche 16 novembre 2008	APE « Les Enfants d'Abord »	Marché de Noël
Dimanche 7 décembre 2008	Commune	Repas des anciens
Dimanche 21 décembre 2008	Commune	Noël des Enfants
Mercredi 31 décembre 2008	FC VERNEVILLE	Soirée de la Saint-Sylvestre
Vendredi 23 janvier 2009	Gym Club	Assemblée Générale
Samedi 21 février 2009	FC VERNEVILLE	Soirée choucroute
Samedi 14 mars 2009	Ecole Buissonnière	Carnaval
Samedi 21 mars 2009	Gym Club	Loto
Dimanche 19 avril 2009	Commune + associations	Marche communale
Samedis 25 avril et 2 mai 2009	Ecole Buissonnière	Soirée Théâtre
Samedi 20 juin 2009	Ass. « Les Enfants d'abord »	Fête des Ecoles
Dimanche 21 juin 2009	Inter- associations	Brocante
Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2009	FC VERNEVILLE	Fête patronale

## CHANGEMENT A L'ECOLE

Fin juin, le Président du syndicat Scolaire a organisé une petite réception afin de clore l'année scolaire. A cette occasion, il a chaleureusement remercié Bernadette TRIBET et Minerve GRATIEN, respectivement présidente et secrétaire au précédent mandat, pour le travail accompli tout au long de ces années.

Cette cérémonie a aussi été l'occasion de souhaiter à Sophie de BEAUMONT, institutrice à Vernéville pendant deux ans, beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions à Sarreguemines.



Pour cette nouvelle année scolaire, nous accueillons avec plaisir Viviane POULET, nouvelle enseignante des élèves de la classe de CE2- CM1 (21 élèves), qui va travailler avec Rémy HALTER, maître des élèves de CM1-CM2 (21 élèves).



Les 14 élèves de petite section, les 13 élèves de moyenne section et les 25 élèves de grande section de maternelle sont répartis dans les classes de Mmes Catherine MATTE et Martine WATRIN à l'école de Gravelotte.

C'est à l'école de Rezonville que 24 élèves de CP apprennent entre autre à lire dans la classe de Mlle Laurence HEN. Les élèves de CE1-CE2 (23 élèves) sont pris en charge par Mlle Muriel CASSAT.

## PISTE DE PREVENTION ROUTIERE

Cette opération a eu lieu le lundi 20 octobre 2008. Elle s'adressait à l'ensemble des élèves des classes de CM1 et CM2 soit à 29 enfants.

Elle se compose d'une présentation théorique et d'une mise en situation pratique.

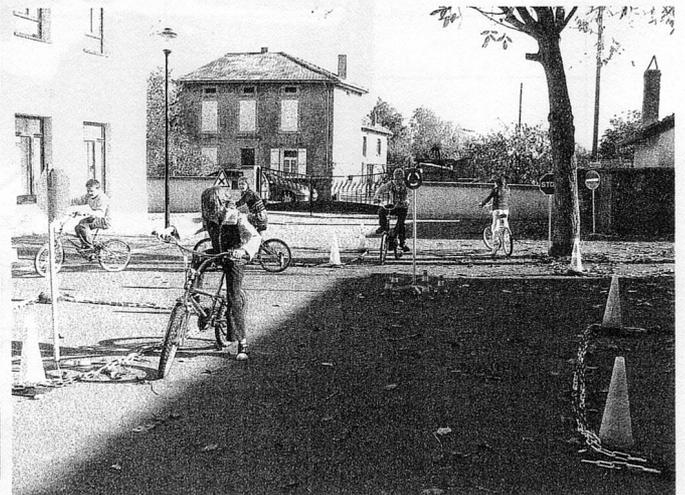
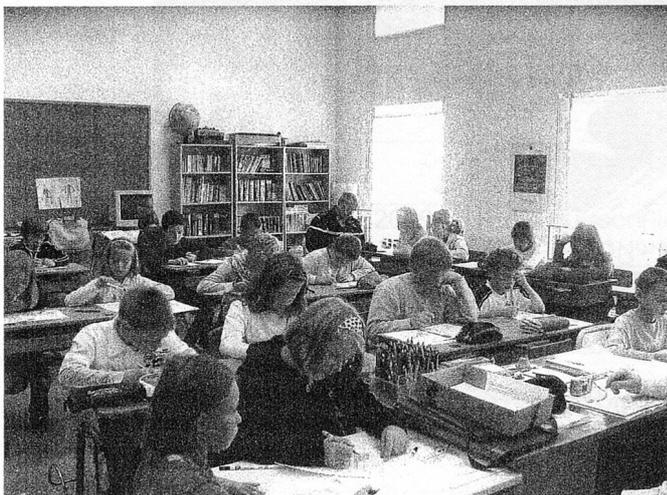
Le cours théorique était présenté par un adjudant chef de la Gendarmerie à la retraite. Il comportait la présentation des différents panneaux de signalisation et des équipements indispensables sur une bicyclette. La traversée de la chaussée par les piétons et le comportement à adopter en voiture ont également été abordés.

Les enfants ont largement participé à cette présentation.

Ensuite, il leur a fallu compléter un test de 60 questions. Tous les enfants ont obtenu au minimum la moyenne à ce questionnaire.

Puis ils sont allés par petits groupes dans la cour de l'école pour la mise en situation pratique.

Tous se sont bien débrouillés en sachant respecter la signalisation installée. Félicitations à tous.



# Respecter le Code de la Route = Eviter les Drames de la Route

## Les principales infractions et leurs sanctions en France

	Libellé de l'infraction	Articles	Amende	Retraits de points	Suspension du permis <sup>1,2,3</sup>		
5 <sup>e</sup> classe	Blessures involontaires sans interruption temporaire de travail par manquement délibéré à une obligation de sécurité	R.625-3 code pénal	1 500 €	aucun	3 ans		
	Transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles	R.413-15		2			
	Excès de vitesse $\geq 50\text{km/h}^2$	R.413-14-1		6			
	Circulation de véhicule sur une barrière de dégel	R.411-21		aucun			
	Circulation sur des voies et lieux ouverts au public avec un cyclomoteur, une motocyclette, un tricycle à moteur ou un quadricycle à moteur non réceptionné	L.322-1-1 <sup>4</sup>		aucun	aucune		
4 <sup>e</sup> classe	Conduite sans respect des restrictions d'usage mentionnées sur le permis de conduire	R. 221-1	AF <sup>5</sup> : 135 € (minorée 90 €, majorée 375 €)	3	3 ans		
	Conduite d'un véhicule ou d'une machine agricole sans respect des conditions d'âge	R. 221-20		aucun	aucune		
	Ecran de télévision dans le champs de vision du conducteur	R.412-6-2		2	aucune		
	Conduite en état alcoolique ( $\geq 0,25\text{mg/l}$ et $< 0,4\text{mg/l}$ dans l'air expiré ou $\geq 0,5\text{g/l}$ et $< 0,8\text{g/l}$ dans le sang)	R.234-1		6			
	Conduite en état alcoolique ( $\geq 0,10\text{mg/l}$ et $< 0,4\text{mg/l}$ dans l'air expiré ou $\geq 0,2\text{g/l}$ et $< 0,8\text{g/l}$ dans le sang) par conducteur d'un véhicule de transport en commun						
	Refus de priorité	R.415-4 à R.415-12		4	3 ans		
	Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop <sup>2</sup>	R.412-30 R.415-6					
	Circulation en sens interdit	R.412-28					
	Exécution d'une marche arrière ou d'un demi-tour sur autoroute	R.421-6					
	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.416-11					
	Non-suivi de formation par conducteur novice auteur d'une infraction	R.223-4					
	Non-respect de la distance de sécurité entre deux véhicules <sup>2</sup>	R.412-12					
	Excès de vitesse $\geq 40$ et $< 50\text{ km/h}^2$	R.413-14				4	aucune
	Excès de vitesse $\geq 30$ et $< 40\text{ km/h}^2$					3	
	Excès de vitesse $\geq 20$ et $< 30\text{ km/h}^2$					2	
	Excès de vitesse $< 20\text{ km/h}^2$ avec limitation $\leq 50\text{ km/h}$					1	
	Défaut de maîtrise de la vitesse	R.413-17				aucun	
	Circulation à gauche sur chaussée à double sens	R.412-9		3	3 ans		
	Dépassements dangereux	R.414-4, R.414-6, R.414-7, R.414-8, R.414-10, R.414-11					
	Franchissement de ligne continue	R.412-19				1	
	Chevauchement de ligne continue					2	
	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé	R.414-16				aucun	aucune
	Refus de serrer à droite par conducteur sur le point d'être dépassé						
	Circulation sur bande centrale séparative d'autoroute	R.421-5				2	3 ans
	Circulation en dehors de la chaussée ou sur voie réservée à d'autres catégories de véhicules <sup>3</sup>	R.412-7				aucun	
	Défaut de port du casque (sauf si véhicule réceptionné avec une ceinture de sécurité)	R.431-1				3	
	Défaut de port de ceinture de sécurité	R.412-1					
	Défaut de gilet et de triangle à bord du véhicule	R.416.19				aucun	aucune
	Circulation avec un pneumatique détérioré	R.314-1					
	Circulation d'un véhicule sans plaques d'immatriculation (ou plaques illisibles)	R.317-8 V et VI					
	Vente de plaques d'immatriculation non conformes	R.317-8 VIII					
	Mise en circulation d'un véhicule sans carte grise	R.322-1					
Distribution d'imprimé ou d'objet au conducteur ou à l'occupant d'un véhicule circulant sur une voie publique	R.412-52						
Maintien en circulation d'un véhicule sans visite technique périodique	R.323-1 R.323-6						
Mise en circulation d'un véhicule malgré immobilisation	R.325-2						
Arrêt ou stationnement dangereux	R.417-9	3	3 ans				
Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.416-12						
Arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative d'autoroute	R.421-5						
Arrêt ou stationnement gênant ou abusif	R.417-11						
Raccordement bretelle d'autoroute - non-respect du céder le passage	R. 412-3						
3 <sup>e</sup> classe	Excès de vitesse $< 20\text{ km/h}^2$ avec limitation $> 90\text{ km/h}$	R.413-14	AF <sup>5</sup> : 68 € (minorée 45 €)	1	aucune		
	Circulation d'un véhicule non équipé de dispositifs de freinage conformes	R.315-1		aucun			
2 <sup>e</sup> classe	Blessures involontaires sans ITT	R.622-1 code pénal	150 €	aucun	aucune		
	Changement important de direction sans avertissement préalable	R.412-10	AF <sup>5</sup> : 35 € (minorée 22 €, majorée 75 €)	3	3 ans		
	Circulation sur bande d'arrêt d'urgence	R.412-8		2			
	Usage d'un téléphone tenu en main par conducteur d'un véhicule en circulation	R.412-6-1					
	Non-acquittement du péage d'un ouvrage routier	R.412-17	aucun				
	Défaut de port du gilet rétro-réfléchissant par les cyclistes hors agglomération	R.431-1-1					
	Arrêt ou stationnement gênant ou abusif	R.417-10, R.417-12	AF <sup>5</sup> : 35 € (pas de minorée-majorée 75 €)		aucune		
1 <sup>re</sup> classe	Stationnement interdit	R.417-6	AF <sup>5</sup> : 11 € (pas de minorée, majorée 33 €)	aucun			
Piétons	Contraventions commises par les piétons <sup>6</sup>	R.412-34 à R.412-43	AF <sup>5</sup> : 4 € (pas de minorée, majorée 7 €)	aucun			

1 - Il s'agit du maximum encouru en deçà duquel le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

2 - Double en cas de récidive.

3 - Le titulaire de la carte grise du véhicule peut être déclaré pénalement redevable du montant de l'amende si le conducteur n'est pas identifié.

4 - La confiscation, l'immobilisation ou la mise en fourrière du véhicule peut être prescrites.

5 - AF = Amende Forfaitaire. La plupart des amendes forfaitaires peuvent être minorées en cas de paiement dans les 3 à 15 jours et seront majorées si le paiement intervient après 45 jours.

6 - Contraventions de 1<sup>re</sup> classe soumises à un taux particulier d'amende forfaitaire (articles R49 et 49.7 du code de procédure pénale).

# La Réforme de l'Immatriculation des Véhicules

## Nouveau « Système d'Immatriculation des Véhicules » (SIV)

### Nouvelle immatriculation des véhicules :

A compter du 1er janvier 2009, les véhicules neufs recevront un nouveau numéro d'immatriculation et à partir du 1er mars 2009 pour les véhicules d'occasion lors d'un changement de propriétaire, d'adresse, ou lors de toute autre modification affectant la carte grise.

Ce numéro composé d'une série de 7 caractères alphanumériques (2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret et 2 lettres) sera attribué chronologiquement dans une série nationale unique.

La nouvelle plaque, avec des caractères noirs sur fond blanc, devra faire apparaître, sur sa partie droite et sur un fond bleu, un identifiant territorial comprenant un numéro de département au choix, surmonté du logo de la région dans laquelle est situé ce département.

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement au véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Le propriétaire pourra faire immatriculer son véhicule partout en France, quel que soit son lieu de domicile, auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (*garagiste, concessionnaire, etc.*) ou d'une préfecture. Un certificat d'immatriculation provisoire d'immatriculation, valable un mois et comportant le numéro définitif lui sera remis dès paiement des taxes et lui permettra de circuler immédiatement. Il recevra ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, la carte grise à son domicile par envoi postal sécurisé.

Dans le cas d'un déménagement dans un autre département ou encore dans le cas de l'achat d'une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, le propriétaire n'aura plus l'obligation d'effectuer une modification du numéro d'immatriculation du véhicule.

### Un numéro à vie attribué à votre véhicule :

#### Pourquoi ?

Parce que l'actuel système d'immatriculation, qui date de 1950, (*Fichier National des immatriculation « FNI »*), sera bientôt saturé,

Parce que le système informatique qui le gère est vieillissant et ne peut plus évoluer techniquement.

#### Avantages pratiques ?

Si vous déménagez dans un autre département en conservant votre voiture, vous ne serez plus obligé de faire modifier son numéro d'immatriculation,

Si vous achetez une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, vous conserverez le même numéro, d'où que vienne ce véhicule.

#### Quand ?

A partir du 1er janvier 2009 pour les véhicules neufs,

A partir du 1er mars 2009 pour les véhicules d'occasion, lors d'un changement de propriétaire ou d'adresse, ou de toute autre modification affectant la carte grise. **NB** : Aucune date-butoir n'étant imposée, le basculement dans le nouveau système se fera au fur et à mesure de ces opérations. Les cyclomoteurs seront repris dans le nouveau système à partir du 1er janvier 2009 ; ceux actuellement non immatriculés auront jusqu'au 1er janvier 2010 pour se faire immatriculer dans le SIV.

## Quand ? (suite)

A partir du 1er juin 2009, ouverture à l'ensemble opérations

1er août 2009 : fin de la période transitoire de déploiement.

Toutefois, le basculement de l'ensemble des véhicules actuellement immatriculés FNI dans le SIV nécessitera plusieurs années, et se déroulera « au fil de l'eau » c'est-à-dire au fur et à mesure des opérations de cession ou d'acquisition et de celles entraînant l'émission d'un nouveau certificat d'immatriculation.

A ce stade, il n'est pas fixé de date limite pour le basculement du parc actuel dans le SIV.

L'idée est d'attendre une ou deux années de pratique avant de fixer une échéance limite qui ne gêne pas les usagers.

## Un système plus simple, plus sûr et plus performant :

Vous pourrez faire immatriculer votre véhicule partout en France, (quel que soit votre lieu de domicile),

Vous pourrez demander la carte grise en tout lieu du territoire, (quel que soit votre département de résidence).

Vous pourrez continuer à vous adresser aux guichets des préfectures,

Vous recevrez votre carte grise directement à votre domicile,

Meilleure lutte contre les fraudes et les trafics, (pour certificats d'immatriculation et plaques minéralogiques).

Les préfectures conserveront leurs compétences générales (dont rôle de conseil et de contrôle).

Mise en place d'un centre d'appels pour assistance des automobilistes et des professionnels.

## Liberté de choix pour le numéro de département :

Ni disparition ni suppression

Le numéro d'immatriculation, attribué à vie au véhicule, sera indépendant du domicile de son propriétaire.

La plaque d'immatriculation devra comporter obligatoirement un identifiant territorial composé d'un numéro de département et du logo de la région correspondante. La référence départementale sera sous la forme du numéro actuel du département et la référence régionale sera sous la forme d'un logo régional, qui a été proposé par chaque conseil régional et arrêté officiellement par l'État. Cet identifiant territorial n'aura plus nécessairement de lien avec votre adresse.

Vous pourrez donc choisir le département avec lequel vous ressentez les attaches ou les affinités personnelles les plus profondes, qu'il soit ou non votre lieu de résidence.

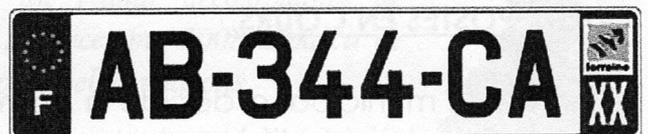
La référence locale apparaîtra sur un emplacement situé sur la partie droite de la plaque, symétriquement à celui de l'identifiant européen, obligatoire depuis le 1er juillet 2004.

En cas de rachat d'un véhicule d'occasion, vous pourrez, si vous le souhaitez, conserver la référence locale apposée par l'ancien propriétaire ou faire apposer la référence locale de votre choix.

## Une plaque d'immatriculation blanche :

Les plaques d'immatriculation, identiques à l'avant et à l'arrière du véhicule, resteront au format actuel et seront de couleur blanche tant à l'avant qu'à l'arrière des véhicules.

## Visuels des plaques



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 Juin 2008:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

### ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

Présidente : Mireille MAURY

Membres titulaires : Gilles GIRARD – Philippe GISCLARD – Robert KURZ

Membres suppléants : Jean-Paul GATTONI – Marylène DALLA VECCHIA – Sylvain GUERNIER

### SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations ci-après :

FC VERNEVILLE : 915 € (fonctionnement) et 915 € (entretien du terrain)

Ecole Buissonnière : 915 €

Gym Club : 915 €

Club des Séniors : 382 €

Secours populaire du Haut Plateau : 100 €

Renaissance paroissiale : 40 €

Association « Donneurs de sang du Haut Plateau Messin » : 75 €

et d'accorder un crédit de 600 € à la bibliothèque municipale pour l'achat de livres.

### CENTRES AERES

Il a été décidé, à l'unanimité, d'octroyer une participation de 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une durée minimale d'une semaine, sur présentation de la facture.

### DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE CHANTRENNE »

Le conseil municipal décide de nommer la rue du lotissement Le Clos de Chantrenne :

**« Rue des Peupliers »**

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION DES DEUX POSTES EN COURS.

Le conseil municipal a décidé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet sur la base de 30/35<sup>ème</sup> et de supprimer les deux postes d'adjoints administratifs en cours.

## CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES DANS LA TRAVERSEE DE VERNEVILLE ET VERNEVILLE-MALMAISON

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'entretien des routes départementales situées dans la traverse de Vernéville et Vernéville-Malmaison avec le Département de la Moselle.

### DIVERS

#### **après approbation de la commission Fêtes et Cérémonies, le Maire informe :**

de l'offre reçue pour le spectacle des enfants du 21 décembre 2008, le conseil municipal demande à Madame le Maire de signer le contrat de réservation de la possibilité de tir d'un feu d'artifices le 13 juillet 2008. Le Maire explique que la date du 13 juillet 2008 correspond cette année au dimanche de la fête patronale, veille de la Fête nationale, et peut être une occasion idéale pour le tir d'un feu d'artifices. Deux conseillers ont participé à une formation afin de mettre en place ce tir. Suite à l'accord du conseil municipal, le matériel sera commandé.

#### **Information sur le lotissement « Le Clos de Chantrenne »**

Les travaux ont débuté le 26 mai 2008 et les travaux de raccordement au réseau d'assainissement et d'eau potable sur la rue de Chantrenne s'achèvent en fin de semaine 25.

#### **Réfection du Clocher de l'Eglise**

La municipalité a reçu la décision d'attribution de subvention DGE (dotation globale d'équipement) d'un montant de 24 768 €. A savoir qu'une autre subvention a été sollicitée auprès du département et que la décision d'attribution n'interviendra qu'en septembre prochain. Une réactualisation des devis auprès des entreprises concernées relatifs à cette réfection est demandée.

#### **Travaux « Rue du Gué »**

Ces travaux sont presque achevés, il reste à connecter les candélabres et les habitations au réseau d'électricité enfoui et terminer les enrobés aux pieds des candélabres.

#### **Déclassement de la route départementale dans le domaine communal**

Le conseil municipal avait délibéré le 24 mai 2007 sur cette décision de déclassement et ses modalités. Le conseil général nous a informé de la nécessité de reprendre une nouvelle délibération et de fixer les modalités de ce déclassement. Une réunion entre le conseil municipal et le conseil général sera organisée sur ce point.

### **Séance du 10 Septembre 2008:**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

#### **TRAVAUX DE REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise « LE BRAS Frères » pour un montant HT de 45 507,20 €.

## **MAITRISE D'OUVRAGE – PLACE DE LA FONTAINE – PLACE DE L'EGLISE ET GRAND RUE**

Le Maire est autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de voirie et d'enfouissement des réseaux secs sur le quartier de l'Eglise (Place de la Fontaine, Place de l'Eglise et Grand Rue).

## **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE**

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier les tarifs de location de la salle socio-culturelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme suit :

Pour les habitants de Vernéville

Grande salle + cuisine : 170 € pour 24h – 245 € pour 48h – 270 € pour 63h

Petite salle + cuisine : 130 € pour 24h – 160 € pour 48h – 175 € pour 63h

Grande salle seule : 80 € pour 12h – 120 € pour 24 h

Petite salle seule : 60 € pour 12h – 90 € pour 24h.

Pour les extérieurs de Vernéville

Grande salle + cuisine : 335 € pour 24h – 500 € pour 48h – 540 € pour 63h

Petite salle + cuisine : 220 € pour 24h – 325 € pour 48h – 350 € pour 63h.

Grande salle seule : 120 € pour 12h – 185 € pour 24 h

Petite salle seule : 80 € pour 12h – 110 € pour 24h.

Location de la vaisselle : 0,55 € par couvert.

## **SOUSSION DES TRAVAUX DE CLOTURE A DECLARATION PREALABLE**

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 voix contre, de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôture sur l'ensemble de la commune de Vernéville.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal décide la modification suivante :

Compte 2183 :- 4 000 €

Compte 205 :+ 4 000 €

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Faisant suite à la mise en concurrence réalisée par le centre de gestion de la Moselle pour le renouvellement du contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le contrat proposé avec CNP Assurances, courtier gestionnaire DEXIA-SOFCAP aux conditions choisies.

## **MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE DU PLATEAU MESSIN**

Le Conseil Municipal accepte le transfert du siège social du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de la Commune de Rezonville à la commune de

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 € à l'Union Nationale des Combattants section Amanvillers et environs et une subvention de 150 € au Souvenir Français.

## **RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2007 a été approuvé. Ce rapport est consultable en Mairie.

## **DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS POUR LA SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Mesdemoiselles CASSAT Muriel et DALLA VECCHIA Marylène sont désignées pour signer les actes administratifs concernant les achats et les cessions de parcelles pour le compte de la Commune.

## **DIVERS**

Le Maire informe le conseil municipal :

- de l'évolution du dossier ADSL sur la Commune de Vernéville. Il est prévu prochainement l'installation d'une antenne satellitaire et d'une antenne de diffusion sur les locaux de la mairie.
- de l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement « Le Clos de Chantrenne ». Ceux-ci touchent à leur fin, les réseaux assainissement, eau potable et réseaux secs sont achevés. Il ne reste que les travaux de voirie à terminer.
- de sa participation à la mobilisation du 6 septembre 2008 concernant les restructurations militaires annoncées par le gouvernement et touchant durement le département de la Moselle.
- de la lettre d'un administré soulignant les problèmes de sécurité routière de la rue d'Amanvillers en raison de la vitesse excessive de ses usagers.

# SUDOKU

				2	3	6	4	7
1					7		9	
6					8			
9	8		3	6				
								1
3								
8								
		9				3		5
		4	8	1		2		

		9			4	3	1	6
6				5	8			
2								
	3							7
8	4			1	5			
							8	
3							2	
		6						8
			4	3		1	9	